



Renseignement sur injonction de payer

Par **Julie3004**, le **03/02/2017** à **17:53**

Bonjour ,

J'ai un jugement injonction de payer non exécutoire d'un crédit à la consommation que j'ai fait en 2000 . A la fin du jugement il n'y a pas écrit la formule . C'est un copie du jugement avec dessus le tampon bleu tribunal mais je ne me rappelle plus comment j'ai eu ce jugement , ça date un peu de 2006.

Je voulais savoir , est ce que quand il y a eu un jugement , on en reçoit un autre après avec la formule exécutoire ou la formule est mise sur un autre papier ?

Je n'ai que celui là et comme je n'avais pas déménagé après je n'ai donc rien reçu d'autre . J'ai fait la demande au tribunal mais ils mettent un peu de temps pour me répondre .

Merci bcp de vos réponses.